

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française	1 an	6 mois
Ordinaire	1.300 frs	800 frs
Avion	3.300 frs	1.700 frs
ETRANGER	1 an	6 mois
Ordinaire	1.600 frs	900 frs
Avion	3.750 frs	2.300 frs
PRIX	Au comptant à l'imprimerie : 75 frs	
	Par porteur ou par poste :	
DU	Togo, France et autres Pays d'expression française 90 frs	
	Etranger Port en sus.	
NUMERO		

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B. P. 891 - Tél: 37-18 - LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 80 frs
 minimum 250 frs
 Chaque annonce répétée : moitié prix :
 minimum 250 frs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:
CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
TÉLÉPHONE 27-01 - LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de bornage) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

AVIS DE BORNAGE

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le vendredi 16 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 76 cas, connu sous le nom

de Tokoïn et borné au nord, au sud à l'est par la famille Dadzie et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par la dame Marie Avogb'ogna Dadzie commerçante à Lomé suivant réquisition du 4 janvier 1972, n° 5802.

Le mardi 20 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 36 cas, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue en projet au sud, à l'est et l'ouest par la famille Kponvi dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bonibé Katamina jardinier au sec de l'agriculture en retraite à Lomé, suivant réquisition du 22 janvier 1972, n° 5812.

Le mardi 27 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 13 as 15 cas, connu sous le nom de Totchi et borné au nord par la famille Ametemkpo Klotsi, au sud par la famille Nyamaku Awayiwou à l'est par la route de Totchi et à l'ouest par Aziaku Avotor dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amorin J. Alfred propriétaire à Lomé 10 rue de la Mission suivant réquisition du 28 janvier 1972, n° 5814.

Le mercredi 28 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 62 as 06 cas, connu sous le nom de Huimé et borné au nord par Akitani Bob Emmanuel au sud par Akato Eglé à l'est par Missidam Zokpo et à l'ouest par Kpédja Tometsi dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amorin J. Alfred propriétaire à Lomé 10 rue, de la Mission suivant réquisition du 28 janvier 1972, n° 5815.

Le vendredi 16 février 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3as 95 cas, connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord par le lot n° 24, au sud par le lot n° 26, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la collectivité Tsissan Dadzie dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alex Ayité Mivedor, ingénieur à Lomé 78 rue Eucalyptus suivant réquisition du 16 février 1972, n° 5822.

Le lundi 19 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 as 92 cas, connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord par Dadzie Tsissan et Louis da Silva, au sud par Dadzie Tsissan, à l'est par Robert Doe et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Kouwoadé Kami revendeuse à Lomé s/c de M. Dos Reis Michel (à la DTG route d'Anécho) Lomé suivant réquisition du 13 mars 1972, n° 5846.

Le lundi 19 février 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3as 80 cas, connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord, à l'Est à l'ouest par la collectivité Dadzie Simon et au sud par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpanka Antoine magasinier à Mango suivant réquisition du 21 avril 1972, n° 5879.

Le mercredi 21 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 60 cas, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 7 au sud par le lot n° 3 à l'Est par le lot n° 6 et à l'ouest par la haute tension dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayikoé Marc propriétaire à Lomé s/c de M. Kuakouvi Jean Baptiste géomètre à Lomé suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5905.

Le mercredi 21 février 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 86 cas, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 38 à l'est par les lots n° 36, 35 et à l'ouest par le lot n° 39 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amadou Adékunlé Gabriel, conducteur d'engin TP sud Lomé suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5906.

Le jeudi 22 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain, en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 as 00 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 75 à l'Est par le lot n° 74 et à l'Ouest par le lot n° 78 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Jacqueline Agbokou, propriétaire à Lomé 1, rue Ayivi d'Almeida Nyékonakpoé suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5907

Le jeudi 22 février 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 86 cas, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 37 au sud par une rue en projet, à l'Est par les lots n° 35, 34 et à l'Ouest par le lot n° 40, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amadou I. Adé agent de l'Air-Togo à Lomé suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5908.

Le jeudi 22 février 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 as 00 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 76, au sud par une rue en projet, à l'Est par le lot n° 73 et à l'Ouest par le lot n° 77 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbokou Michel propriétaire à Lomé Nyékonakpoé suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5909.

Le vendredi 23 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 86 cas, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 56 à l'Est par le lot n° 59 et à l'Ouest par le lot n° 55 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Odjo O. José agent de l'Air-Togo à Lomé suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5910.

Le jeudi 22 février 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 as 00 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 77, à l'est par le lot n° 76 et à l'ouest par le lot n° 80, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Addoh K. Christian, souffleur de verre à Lomé, s/c de M. Kuakouvi Jean-Baptiste, géomètre, 2 rue St Raphaël Lomé, suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5911.

Le vendredi 23 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 as 72 cas, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par les lots n° 57, 59, au sud par une rue en projet, à l'Est par le lot n° 60 et à l'Ouest par le lot n° 54, dont l'immatriculation a été demandée par Léon Gaba et Innocentia propriétaires à Lomé suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5912.

Le lundi 26 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 21 cas, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord à l'Ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 48 et à l'Est par le lot n° 45 dont l'immatriculation a été remandée par le sieur Edoth Salomon Michel, propriétaire à Lomé suivant réquisition du 29 juin 1972, n° 5936.

Le vendredi 23 février 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 65 cas, connu sous le nom de

Klikamé et borné au sud, à l'ouest par des rues en projet, au nord par le lot n° 51 et à l'est par le lot n° 52 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edorh Samuel, propriétaire à Lomé suivant réquisition du 29 juin 1972, n° 5937.

Le mardi 20 février 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9as 04cas, connu sous le nom de Tokoin-Klikamé et borné au nord à l'Est par la Collectivité Mississogbi, au sud et à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur De Gonzague Casimir meunier à Abidjan s/c de M. Créppy sce topo Lomé suivant réquisition du 8 juillet 1972, n° 5941.

Le lundi 26 février 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère d'une contenance de 12as 00ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité Mississogbi et au sud par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Abdoul Ganiyou Salami D^r vétérinaire à Lomé suivant réquisition du 17 juillet 1972, n° 5960.

Le vendredi 23 mars 1973, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5as 25cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet au sud par Atsoulin, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Agbonyemissi Dankpo dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assignon Robert instituteur à Lomé suivant réquisition du 22 février 1966, n° 4942.

Le mardi 27 mars 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6as 37cas, connu sous le nom de Apéyéme et borné au nord par une rue en projet, au sud par la famille Dagbui Messan, à l'est par Houssoukpé Kagni et à l'ouest par Soukou Michel dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ameku Sodjati peintre en retraite à Lomé suivant réquisition du 5 janvier 1972, n° 5803.

Le jeudi 29 mars 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4as 77cas, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par des lots n° 1 et 4 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pio Simon Sémiou instituteur à Lomé suivant réquisition du 18 janvier 1972, n° 5804.

Le mercredi 28 mars 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2as 34cas, connu sous le nom de Bè Bassadji et borné au nord par la rue des Briquetiers, au sud par Sedzro Denis, à l'est et à l'ouest par la collectivité Attivon dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bossou Vincent comptable à la BTM Lomé suivant réquisition du 20 janvier 1972, n° 5810.

Le mercredi 28 mars 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2as 36cas, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par Bossou Vincent, au sud par une rue en projet, à l'est par la collectivité Attivon et à l'ouest par Adjagboni Basile dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sedzro Denis comptable à la BTM Lomé suivant réquisition du 20 janvier 1972, n° 5811.

Le jeudi 15 mars 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 23has 60as 72cas, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par Agbelessessi Dzeno, au nord-ouest par Adzakpa Adalessomé, au sud par la collectivité Sadzi et Akossou Soku, à l'est par Alagali Dzoboku, Akossou Soku, et Kouwonou Loga et à l'ouest par Atopla, Nyamati Kamassan Ekeluwossi, Ekoé Apétinakpo et Djilan Aguzi Daku dont l'immatriculation a été demandée par le sieur N'koli Boluvi Wogboli Aguo maçon à Lomé Bè Hédjé, Kpota mandataire de la famille Boko Tsissé suivant réquisition du 7 février 1972, n° 5821.

Le vendredi 2 mars 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 30 as 94 cas, connu sous le nom de Akodessewa et borné au nord par Frédéric Brenner, au sud par Somana Feta et Apedo Mivessomé, à l'est par Valéria Atikpo et à l'ouest par Hoédjnanou Mivessomé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayité Jacob Mivedor agent des postes à Lomé suivant réquisition du 16 février 1972, n° 5824.

Le lundi 5 mars 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 64 as 02 cas, connu sous le nom de Adjidomé et borné au nord, à l'est par la collectivité Agbogbodo, au sud par Augustine Massanvi Attivi et à l'ouest par le passage des boeufs dont l'immatriculation a été demandée par la dame Augustine M. Attivi revendeuse à Lomé, 12 Avenue de la Libération suivant réquisition du 17 février 1972, n° 5826.

Le mercredi 14 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 as 66 cas, connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord par Issifou Sorley Badji, au sud à l'ouest par des rues en projet et à l'est par la famille Dadzie dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sévérin Adjivoanou Sokpoh, employé de commerce à Lomé (SCIA) suivant réquisition du 19 février 1972, n° 5827.

Le jeudi 1^{er} mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 59 as 08 cas, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par Amouzou Gueli, au sud par Awunor Gligah, à l'est par la route Gakli-Agbalépédogan

et à l'ouest par Aziagnon Essch dont l'immatriculation a été demandée par le sieur El-Hadji Bakari Liadi, transporteur à Lomé, suivant réquisition du 26 février 1972, n° 5828.

Le vendredi 16 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 33a. 13 ca, connu sous le nom de Atsivi et borné au nord par Apedo Awassi, au sud par Alexandre Agbodjan, à l'est par Togbenon Bedje et à l'ouest par la route de Djagbé dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adevi Lucie Franklin, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 26 février 1972, n° 5829.

Le lundi 19 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 15 as 40 ca, connu sous le nom de Hongodé et borné au nord par les lots n° 5 et 6, au sud par le lot n° 1, à l'est et à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Herman Joseph K. Aholu, ex-gérant de la U.A.C. à Lomé, mandataire de M. Measah K. Marcellin, suivant réquisition du 1^{er} mars 1972, n° 5834.

Le mardi 27 mars 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 as 48 ca, connu sous le nom de Apéyéme et borné au nord par la rue Amemaka Lib'a, au sud par Migan Ah'igo, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la collectivité Aboflan Sasso dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchobo A. Cyprien, infirmier d'Etat à Tsévié, suivant réquisition du 6 mars 1972, n° 5836.

Le vendredi 23 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 as 53 ca, connu sous le nom de Tokoin Tanmé et borné au nord par Simon Agouzi, au sud à l'est par Djasseko Adikossi Kpikpa et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Novivo Ayikoué Philippe, Dessinateur aux TP Sud Section Routes suivant réquisition du 6 mars 1972, n° 5837.

Le jeudi 8 mars 1973 à heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 as 26 ca, connu sous le nom de Tokoin S. Joseph et borné au nord par le TF n° 6601 à Olympio Pasca', au sud par la route d'Aviation, à l'est par une rue en projet, et à l'ouest par une parcelle de terrain au requérant dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, Géomètre Dessinateur à Lomé suivant réquisition du 6 mars 1972, n° 5839.

Le mardi 20 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est, à l'ouest par Noukafou Djoka

Herman et au sud par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ki A. Monique née Gronofoun, revendeuse à Lomé, 23, rue Kwassi Bruce suivant réquisition du 15 mars 1972, n° 5848.

Le jeudi 29 mars 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère d'une contenance de 5 as 75 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 6, à l'est par le lot n° 5, par Kouwonou Kodjo et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gronofoun K. Crespin contrôleur technique (Radiodiffusion Lomé) suivant réquisition du 15 mars 1972, n° 5849.

Le mardi 20 mars 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 29, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n° 41 et 43 et à l'ouest par le lot n° 39 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Afanoukoé Désiré, ingénieur des TP sud (Section Routes à Lomé) suivant réquisition du 17 mars 1972, n° 5850.

Le vendredi 9 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 10 as 06 ca, connu sous le nom de S. Joseph et borné au nord par Akikpo Tovin, au sud par Edmond Dogbé, à l'est par la collectivité Gbékou et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mathias Ayivi Ajavon, Professeur au Lycée de Tokoin Lomé suivant réquisition du 21 mars 1972, n° 5853.

Le mercredi 21 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 92 ca, connu sous le nom de Tokoin Tanmé et borné au nord par Racim Sant'Anna, au sud par un passage à l'Est et à l'ouest par Gaké Gabriel dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayenu Kwasi Seth technicien en mécanographie à Lomé Tokoin suivant réquisition du 22 mars 1972, n° 5854.

Le mercredi 21 mars 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 99 ca, connu sous le nom de Tokoin Tanmé et borné au nord par une réserve administrative, au sud à l'ouest par Gaké Gabriel et à l'Est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kodjovi Kouma Cépha Brigadier de Police, Commissariat Central Lomé suivant réquisition du 22 mars 1972, n° 5855.

Le vendredi 16 mars 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 00 ca, connu sous le nom de Wuiti Tokoin et borné au nord par le lot n° 48, au sud par une

rué en projet, à l'est et à l'ouest par Djoka Logan dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Da Silveira Messan Jean ingénieur des Travaux géographiques à Lomé suivant réquisition du 23 mars 1972, n° 5857.

Le vendredi 30 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 01 ca, connu sous le nom de Kélégoungan et borné au nord, au sud, à l'ouest par Dankpo Agbonyemissi, à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Déhoué René gendarme à Mango c/c de M. Gbehounou Nicolas garage S. Germain à Lomé suivant réquisition du 23 mars 1972, n° 5858.

Le mardi 6 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adakpamé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 84 as 67 cas, et borné au nord par Afangbegnon Yété, au sud par Agbodohoun, à l'est par Ekoué Adjagnon et à l'ouest par Agboli Adoglin dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gaston I. Petit D^r en médecine à Lomé 7, rue Bugeaud suivant réquisition du 28 mars 1972, n° 5861.

Le vendredi 30 mars 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone d'une contenance de 60 as 7 cas, connu sous le nom de Atchan'i et borné au nord par Akakpo Ayikama au sud par Efu Tovoé à l'est par la route Lomé Djagblé et à l'ouest par N'tassé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adanlété Anani Adika Robert maître-mécanicien à Lomé Bè suivant réquisition du 30 mars 1972, n° 5863.

Le lundi 26 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 99 cas, connu sous le nom de Wui'i et borné au nord par le lot n° 28, au sud, à l'ouest par la Collectivité Agbo et à l'Est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dossou Bernard Commis Hô el «le Benin» à Lomé suivant réquisition du 31 mars 1972, n° 5864.

Le lundi 12 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 as 98 cas, connu sous le nom de Collège St Joseph et borné au nord, à l'ouest par des rues, au sud par Eklou Dankpo et à l'est par Garba Youa dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Moumouni Mensah Albert gendarme à Lomé (gendarmerie Grd marché) suivant réquisition du 10 avril 1972, n° 5866.

Le jeudi 22 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 as 98 cas, connu sous le nom de Tanmé et borné au nord par Dogbé Akoué é, au sud, à l'ouest par des rues en projet et à l'Est par Dola dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuéviakoé D. André propriétaire à Lomé Tokoin suivant réquisition du 11 avril 1972, n° 5868.

Le jeudi 22 mars 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 45 cas, connu sous le nom de Tokoin-Tanmé, et borné au nord, au sud, à l'ouest par Alomé Dogbé, et à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuéviakoé D. André propriétaire à Lomé Tokoin suivant réquisition du 11 avril 1972, n° 5869.

Le mardi 13 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 38 as 73 cas, connu sous le nom de Tokoin St Joseph et borné au nord par la route circulaire Lomé-Aviation au sud à l'Est et à l'Ouest par Akakpo Aziagbé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi agent d'affaires géomètre à Lomé, mandataire de M. Akakpo Aziagbé suivant réquisition du 19 avril 1972, n° 5878.

Le lundi 19 mars 1973 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 23 as 60 cas, connu sous le nom de Tokoin Tanmé et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet et au sud par la collectivité Tido dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Awokou Emmanuel, propriétaire à Lomé Tokoin (derrière Habita') suivant réquisition du 5 mai 1972, n° 5881.

Le lundi 12 mars 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 69 cas, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par Adjé Agbokoutsé, au sud par Sossah Ebenezer, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par la dame Sossah A. Thérèse (née Koutremon) revendeuse à Lomé suivant réquisition du 10 mai 1972, n° 5887.

Le mercredi 7 mars 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa circ. adm. de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 has 57 as 21 cas connu sous le nom de Kponou et borné au nord par la collectivité Sokpata, au sud par la voie ferrée Lomé-Anécho, à l'est par la collectivité Kangni et Ahessou Akouado, à l'ouest par les héritiers Tamak'oé-Théophile dont l'immatriculation a été demandée par Me Pierre Bartoli, Avocat-défenseur à Cotonou, mandataire de la collectivité Guidissou à Lomé-Akodessewa suivant réquisition du 15 mai 1972, n° 5893.

Le lundi 19 mars 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6as 12cas et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Gedu Dara Missiadan, à l'ouest par une rue dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amouzougan Assiongbon Prosper, Directeur de la Radiodiffusion à Lomé réquisition du 16 mai 1972, n° 5894.

Le lundi 26 mars 1973 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un triangle irrégulier d'une contenance de 6 as 36 cas, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la collectivité Mikossé, au sud, à l'est par la famille Tossou Sossou Akpobo et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par la demoiselle Agbolli M. Théodora revendeuse à Lomé 3 rue René-Caillé suivant réquisition du 26 mai 1972, n° 5895.

Le lundi 26 mars 1973, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 as 98 cas, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 7, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 8 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kossi Amesse chauffeur mécanicien s/c de M. Anoumou Folly-Té 2, rue St-Raphaël Lomé suivant réquisition du 29 mai 1972, n° 5898.

Le vendredi 2 mars 1973, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 has 90 as 13 cas, connu sous le nom de Akodessewa et borné au nord par Agbo'amé Apémagnon, au sud, à l'est par la collectivité Awoudja Holonwou et à l'ouest par Philippe Nasser et Vioto Koutouati dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sossah Dégbého Emmanuel entrepreneur à Lomé suivant réquisition du 10 juin 1972, n° 5922.

Le lundi 19 mars 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 28 as 87 cas, connu sous le nom de Hongondoin et borné au nord, au sud par la collectivité Dara Gnédou, à l'est et à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hézékia M. Creppy entrepreneur à Lomé suivant réquisition du 10 juin 1972, n° 5923.

Le lundi 2 avril 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida Plantation, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 93 as 73 cas, et borné au nord, à l'est par Combey Agbavito, au sud par Amoussou Adokou et à l'ouest par Améhissan et Assignon, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jean Frédéric Bonin, Ingénieur (CEET) à Lomé, suivant réquisition du 4 janvier 1972, n° 5801.

Le mardi 3 avril 1973, à 8 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 41 as 29 cas, et borné au nord par Koliko Bossou, au sud par Adanbounou Kpétigo, Dohou Kpétigo et Koliko Bossou, à l'est par Afantowou Kpétigo, et à l'ouest par Afanlété Azanlessessi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dosseh Benjamin, directeur honoraire des PTT de la FOM à Lomé, suivant réquisition du 18 janvier 1972, n° 5805.

Le mercredi 4 avril 1973, à 8 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 has 97 as 74 cas, connu sous le nom de Koyi, et borné au nord par Mama Apenou, au sud par Mensah Koumako, à l'est par Frieda Johnson et Yovo Afambo et à l'ouest par Agbemon Noamegbo et Dovi Djabaku, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dosseh Benjamin, directeur honoraire des PTT de la FOM à Lomé, suivant réquisition du 18 janvier 1972, n° 5806.

Le lundi 23 avril 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 90 cas, connu sous le nom de Nyékonakpoé et borné au nord par le lot n° 22 et un passage au sud par la rue Okiki Aguiar, à l'est et à l'ouest par Attikpo Augustin, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Zinsou Adjadé K. Victorin, agent des PTT à Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1972, n° 5809.

Le jeudi 5 avril 1973, à 8 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 has 60 as 73 cas, connu sous le nom de Avepozo, et borné au nord par Eugeno Joao Amorin, au sud par Aloysius Komi Seddoh et l'emprise du chemin de fer Lomé-Anécho, à l'est par Komlan Soli, Logossou Djilan et Answin Afantsawo et à l'ouest par Delagnon Maurice, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Emile Joseph Acolatsé, représentant de la famille Acolatsé, suivant réquisition du 4 février 1972, n° 5820.

Le mardi 10 avril 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 97 cas, connu sous le nom de Dogbéavou, et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité Aklikokou et au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alhadji Amidou Bouraïma, marchand de bois à Lomé-Zongo, suivant réquisition du 12 février 1972, n° 5822.

Le lundi 9 avril 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dogbéavou, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 98 cas, connu sous le nom de Abovey, et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud, à l'ouest par la collectivité Agbédéképé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adèle Hounaké Kossi, gendarme à Badou (Akposso), suivant réquisition du 1^{er} mars 1972, n° 5830.

Le lundi 16 avril 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 as 00 ca, connu sous le nom de Dogbéavou, et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Aklikokou, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Laté Gilbert, planton à la Sotomarey, suivant réquisition du 1^{er} mars 1972, n° 5831.

Le mercredi 11 avril 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 35 cas, connu sous le nom de Dogbéavou, et borné au nord par une rue en projet, au sud par la famille Gbossou, à l'est par DoLémé Ahador et à l'ouest par Avenue de la Libération prolongée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Simbimé Batabo, (Gendarmerie Nationale) à Lomé suivant réquisition du 1^{er} mars 1972, n° 5833.

Le vendredi 20 avril 1973, à 10 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Abobokomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 as 62 cas, connu sous le nom de Abobokomé, et borné au nord par le titre foncier 1364 TT, au sud par le tf 218 TT, à l'est par tf 120 de Lomé et à l'ouest par la rue d'Amoutivé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ahodeto Sowa, cultivateur à Mission-Tové, suivant réquisition du 9 mars 1972, n° 5844.

Le lundi 16 avril 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Tokoin, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 as 09 cas, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par Akpity Sylvain, à l'est par Akakpo Dominique et à l'ouest par la collectivité Aklikokou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Attiogbé Edoh Claudius aide comptable au Sce des pêches à Lomé suivant réquisition du 27 mars 1972, n° 5859.

Le jeudi 19 avril 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 as 31 cas, connu sous le nom de Abobokomé et borné au nord, à l'ouest par la famille Aku, au sud par la rue d'Anécho et à l'est par le Bd. circulaire dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bléwoussi K. François menuisier marchand à Lomé- 275 Bd. circulaire suivant réquisition du 27 mars 1972, n° 5860.

Le lundi 9 avril 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 as 23 cas, connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est par Joseph Attikpa Kagunu et à l'ouest par la rue de Palimé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akote B. Lucien médecin-chef à Basari (hôpital) suivant réquisition du 10 avril 1972, n° 5867.

Le jeudi 19 avril 1973, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 34 cas, connu sous le nom de Abobokomé et borné au nord par le Bd. circulaire, au sud par un passage, à l'est par Thomas Anthony, et à l'ouest par Lawson Badagbon Léonard dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Deckon Salvatore Cosme commissaire divisionnaire en retraite à Lomé suivant réquisition du 11 avril 1972, n° 5870.

Le lundi 9 avril 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 as 98 cas, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 142, à l'est par le lot n° 144, au sud et à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par la demoiselle Doris Berthold monitrice d'enseignement à Sanguéra suivant réquisition du 14 avril 1972, n° 5871.

Le jeudi 12 avril 1973, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouényivé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 36 as 00 ca, connu sous le nom de Toi Agbévékondji et borné au nord, au sud par Séblé Agbévé, à l'ouest et à l'est par Agbévé-Vincent et Azanlédji Agbolossou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur John Adjivon, compagnie Asso à Lomé, route d'Atakpamé, suivant réquisition du 17 avril 1972, n° 5876.

Le vendredi 13 avril 1973 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouényivé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 13 as 00 ca, connu sous le nom de Totivi et borné au nord par Edronlawoli Somemanya, au sud, à l'est par Agbévé Somemanya et à l'ouest par Adjivon John dont l'immatriculation a été demandée par le sieur John Adjivon, compagnie Asso à Lomé, route d'Atakpamé suivant réquisition du 17 avril 1972, n° 5877.

Le mercredi 18 avril 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 as 00 ca, et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité Aklikokou et au sud par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amégan Francis, professeur à l'Université du Bénin Lomé suivant réquisition du 5 mai 1972, n° 5880.

Le mercredi 11 avril 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 00 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est, à l'ouest par les lots n° 161, 154, 152 et au sud par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Oc'oo Kodjo Antoine, comptable à Bata Lomé suivant réquisition du 10 mai 1972, n° 5886.

Le mardi 17 avril 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 97 cas, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Aklikokou et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Urbain Kabasema, directeur des Sces commerciaux à Lomé suivant réquisition du 10 mai 1972, n° 5889.

Le mardi 17 avril 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 92 cas, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Aklidikou et à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbonfouh Gabriel, comptable à l'OPAT à Lomé suivant réquisition du 10 mai 1972, n° 5890.

Le mercredi 23 avril 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 1 a 86 cas, connu sous le nom de Anagokomé et borné au nord par un passage au sud par deux parcelles n°s 2 et 3, à l'est par Onissan et à l'ouest par Avenue de la Libération, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Osséni Adjaï, menuisier en retraite à Lomé, 18 avenue de la Libération suivant réquisition du 2 juin 1972, n° 5901.

Le mercredi 25 avril 1973 à 9 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 as 56 cas, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par une rue en projet, au sud par Avadohounde Dossou, à l'est par un passage et à l'ouest par Félicio de Souza dont l'immatriculation a été demandée par la dame Viky Agnessi Houssoukpo, revendeuse à Lomé s/c de Mme Emilie Anthony Sce des Domaines Lomé suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5903.

Le lundi 26 mars 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 as 79 cas, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 43, 44, à l'est par le lot n° 42 et à l'ouest par le lot n° 41 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sogo Michel commis à la SOCIMAT à Lomé suivant réquisition du 5 juin 1972, n° 5913.

Le jeudi 26 avril 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 81 cas, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par Anna Quist, au sud par une rue en projet, à l'est par Afahoubo Kabine et à l'ouest par Dantou Akakpo et Edorh dont l'immatriculation a été demandée par la dame Fidèle Aithnard, née Ekou Nathy, couturière à Lomé s/c de Etienne Aithnard (école de la Poudrière) suivant réquisition du 7 juin 1972, n° 5920.

Le vendredi 20 avril 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 as 94 cas, connu sous le nom de Adoboukomé et borné au nord, à l'ouest par Joseph Adjalié Dadzie, au sud, à l'est par des rues dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sitti Z. Joël propriétaire à Lomé 93, Bd Circulaire suivant réquisition du 13 juin 1972, n° 5924.

Le vendredi 6 avril 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Baguida cir. aum. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 53 as 01 ca, connu sous le nom de Bénomé et borné au nord par Kokou Kowouvi, au sud par la collectivité Sodofio Ayédji, à l'est par Gefli Amewoto et à l'ouest par Sodokpon dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwasi Michel Kpadey, géomètre dessinateur à Lomé 11, rue Toffa suivant réquisition du 14 juillet 1972, n° 5951.

Le mardi 10 avril 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 98 cas, connu sous le nom de Toko'n Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Aklidikou et à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Frédéric K. Mensah, Ingénieur de la Radiodiffusion à Lomé 54, rue Colonel Marroix suivant réquisition du 14 juillet 1972, n° 5952.

Le jeudi 26 avril 1973 à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 as 90 cas, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la famille Adjallé Dadzie et au sud par une ruelle dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Salimonou Ogounsola, commerçant particulier à Lomé suivant réquisition du 28 juin 1972, n° 5934.

Le mercredi 11 avril 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 97 cas, connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud à l'est et à l'ouest par la collectivité Aklidikou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Christophe K. Galley commis d'administration à Lomé suivant réquisition du 6 juillet 1972, n° 5940.

Le mardi 24 avril 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 10 as 31 cas, connu sous le nom de Nyékonakpoé et borné au nord par les lots n°s 70, 71, 72, au sud par Ajavon Hubert, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 67 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ajavon Hubert fonctionnaire à la CEET en retraite à Lomé suivant réquisition du 11 juillet 1972, n° 5945.

Le lundi 23 avril 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 93 cas, connu sous le nom de Nyékonakpoé et borné au nord par la rue Blagocée prolongée, au sud par le lot n° 32, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par le lot n° 23 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Modji Dégbévi Louis, instituteur à Lomé, 24 rue Mgr Cessou suivant réquisition du 22 juillet 1972, n° 5967.

Le jeudi 3 mai 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 95 s 69 cas, connu sous le nom de Massouhoin, et borné au nord par Amewou Djasimlé, au sud par Viza Nyaraku, à l'est par Adjé Bokatsé et Zovidé Simon et à l'ouest par Seyon, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekoué Gérard Jules, Infirmier d'Etat à Lomé, suivant réquisition du 4 janvier 1972, n° 5800.

Le lundi 7 mai 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 62 as 97 cas, connu sous le nom de Kétédja, et borné au nord par Aho Attisso, au sud par Gabi Nyamalé, à l'est par la route de Kétédja, à l'ouest par Tengué Gaba Nyamalé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dosseh Benjamin directeur honoraire des PTT de la FOM à Lomé, suivant réquisition du 18 janvier 1972, n° 5807.

Le lundi 7 mai 1973, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé Kétédja, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 80 as 86 cas, connu sous le nom de Kétédja et borné au nord par Mlat'o Agbémapié, au sud par Vada Loboé et Afanténoukpo Loboé, à l'est par Attivor Doh et à l'ouest par Amémaka Noukpoapé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tengué Gaba Nyamalé maçon à Agouévé Kétédja, suivant réquisition du 2 février 1972, n° 5818.

Le mardi 22 mai 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 60 as 30 cas, connu sous le nom de Agbalépédogan, et borné au nord, au sud, à l'est par Atandji Kpoti et à l'ouest par Sodjédo Attivon, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Godwin Tetevi Tété, fonctionnaire des Nations Unies à Brazzaville de passage à Lomé, suivant réquisition du 7 mars 1972, n° 5840.

Le mercredi 23 mai 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 43 as 07 cas, connu sous le nom de Agbalépédogan, et borné au nord par Kloussé Vignon, au sud par Etou Messan, à l'est par Ayao Kpogo et à l'ouest par Agbofoati Djinekou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Godwin Tetevi Tété, fonctionnaire des Nations Unies à Brazzaville, s/c de M. Ameganvi Louis, 25 rue Paul Malazoué, suivant réquisition du 7 mars 1972, n° 5841.

Le jeudi 10 mai 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 03 cas, connu sous le nom de Dogbéavou, et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Boko Tsissé et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gomez Vincent, agent Renault Afrique à Lomé, suivant réquisition du 13 mars 1972, n° 5845.

Le mardi 8 mai 1973, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 76 as 13 cas, connu sous le nom de Adougbi-

kopé, et borné au nord, à l'ouest Gokpoé Wemèno, au sud par Apédo Mlatao et à l'est par Odedou Adjesson, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Jean-Marie Vianney, agent de la SORAD à Lomé, suivant réquisition du 20 mars 1972, n° 5852.

Le jeudi 24 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un triangle d'une contenance de 18 as 53 cas, connu sous le nom de Bè Klikamé et borné au nord par Mikossokpo Aziaka, au sud par Migbodji Laba, à l'Est par l'emprise du chemin de fer Lomé A'akpamé et à l'ouest par Adjigo Louis dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Joachim commerçant à Lomé Coco'eraie de Souza suivant réquisition du 23 mars 1972, n° 5853.

Le vendredi 4 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 32 as 59 cas, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par Johnson Jérôme, au sud par la collectivité Dabla à l'Est par Mme Johnson Friedo et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Johnson Jérôme géomètre à Lomé S'ce topographique suivant réquisition du 28 mars 1972, n° 5862.

Le vendredi 25 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Aflao cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 59 as 55 cas, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par Bongo Akpolu et la route de Pajimé au sud par Djiwonou Gavoin à l'est par Abo'si Adza et à l'ouest par Sica Damazon Jean dont l'immatriculation a été demandée par la dame Olympio Elisabeth sage-femme à Lomé 10 rue de Ca'ais suivant réquisition du 8 avril 1972, n° 5865.

Le vendredi 11 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 as 19 cas, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est par la collectivité Wogboli Aguto, au sud et à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alberj Adjoh employé à la CEET Lomé, mandataire de M. Théophile Egah Adjor suivant réquisition du 15 avril 1972, n° 5873.

Le mercredi 2 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 07 cas, connu sous le nom de Doulassmé et borné au nord par la route lagunaire, au sud par Ayigan N'danou à l'Est par Paul Dadzie et à l'ouest par Atandji Dadzie dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Houndjo Paul jardinier à Lomé (Assemblée Nationale) suivant réquisition du 6 mai 1972, n° 5883.

Le lundi 28 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 26 as 08 cas, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par Assou Séklé au sud par Sessie

Ahiabor et Kossi Awudor, à l'est par Séméha Eklo et à l'ouest par Laba Srui dont l'immatriculation a été demandée par la dame Louise Olympio (née Bartet) suivant réquisition du 9 mai 1972, n° 5884.

Le mardi 29 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 34 as 58 cas, connu sous le nom de Gaki, et borné au nord par Ala'é Télika, au sud par Ehli Gnamakou, à l'est par Gueli Agouto, Ayao Kpogo et à l'ouest par la route Lomé Aflao Totsi dont l'immatriculation a été demandée par la dame Vovor Emilie, née Moreira sage-femme à Lomé (CHU) suivant réquisition du 15 mai 1972, n° 5891.

Le vendredi 4 mai 1973 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 has 54 as 48 cas, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par Assouvi, au sud par la rue vers Cacaveli à l'est par la route Lomé-Akpané et à l'ouest par l'emprise du chemin de fer Lomé-Akpané dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Godfried Têko commerçant à Lomé 19, rue Brazza suivant réquisition du 26 mai 1972, n° 5896.

Le vendredi 25 mai 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 30 as 18 cas, connu sous le nom de Sovipé et borné au nord à l'Est par Abogo Kpolo, au sud et à l'ouest par Komlan Gavoin dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Eklou Natey Damien Akoué Tété, administrateur civil direction du p'an Lomé suivant réquisition du 27 mai 1972, n° 5897.

Le mercredi 30 mai 1973 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6as 26 cas, connu sous le nom de Collège St Joseph et borné au nord par les héritiers Johnson Joseph, au sud par la collectivité Langlanlan à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Ako'o Noël dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akpalo Frantz, menuisier à Lomé 34, rue de Bordeaux suivant réquisition du 2 juin 1972, n° 5900.

Le mercredi 23 mai 1973 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 21 as 06 cas, connu sous le nom de Gagli et borné au nord par Amevor Koudakpo, au sud par Messan Koumani, à l'est par Agbavito Kitikpo et à l'ouest par Mihesso Koudakpo dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekoué Léon Gaba, commis aux contributions directes à Lomé suivant réquisition du 3 juin 1972, n° 5904.

Le vendredi 18 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 as 98 cas, connu sous le nom de Klévé et borné au nord à l'est par Zigni Agbon, au sud et

à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur James S. Lasse, chef du scc de l'inspection principale du travail Lomé suivant réquisition du 5 juin 1972, n° 5915.

Le jeudi 10 mai 1973 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 05 cas, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée du Port, au sud, à l'ouest par la collectivité Boko Tsissé et à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tamégnon Y. Andréas, gérant C.I.T.E.C. à Lomé, mandataire de M. Onodjé F. Augustin, suivant réquisition du 6 juin 1972, n° 5916.

Le mercredi 9 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 66 as 50 cas, connu sous le nom de Massohin et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Agegee et à l'ouest par la route internationale Togo-Haute Volta, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tamégnon Yao Andréas, gérant C.I.T.E.C. à Lomé, suivant réquisition du 6 juin 1972, n° 5916.

Le jeudi 10 mai 1973 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 90 cas, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité Boko Tsissé et à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tamégnon Y. Andréas, gérant C.I.T.E.C. à Lomé, suivant réquisition du 6 juin 1972, n° 5918.

Le lundi 21 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 has 37 as 57 cas, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par Aho Kossi et Abotchi Walter, au sud par Agbalényo Amékou et l'emprise du C.F.T., à l'est par les héritiers Agbavito et à l'ouest par Kossi Hon et Fiassé Sénou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Srokpo Kpada, cultivateur à Lomé s/c du chef Adjallé, suivant réquisition du 7 juin 1972 n° 5919.

Le jeudi 17 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 as 98 cas, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 59 et à l'ouest par le lot n° 52, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tsisse-glo K. Justin dessinateur aux TP Sud Lomé, suivant réquisition du 13 juin 1972, n° 5925.

Le mercredi 16 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain, en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 as 00 ca connu sous le nom de Wuiti et borné au Nord par le lot n° 32, au Sud par le lot n° 36, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par le lot n° 33, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Anani K. Guillaume Topographe à Lomé, suivant réquisition du 13 juin 1972, n° 5926.

Le mercredi 30 mai 1973 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 as 28 cas, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par Akoto Noël, au sud, à l'ouest par des rues en projet et une réserve administrative et à l'est par Boboé Messan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Naassou Félix, agent technique à Lomé (Ministère de la Santé), suivant réquisition du 16 juin 1972, n° 5929.

Le jeudi 17 mai 1973 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 as 98 cas, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par Noukafou Djoka, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dencé Jacob Akoli, fonctionnaire à Lomé (Ministère des Finances), suivant réquisition du 28 juin 1972, n° 5933.

Le mercredi 2 mai 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 as 23 cas, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Joseph Adjallé et au sud par la rue P. Malazoué, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Henri Koffi Apetor II, chef supérieur de la ville de Palimé, suivant réquisition du 1^{er} juillet 1972, n° 5938.

Le mardi 29 mai 1973 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 as 13 cas, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 29 à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par la frontière Togo-Ghana, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbedanu Gabriel, professeur au C. C. Agou-Gare, suivant réquisition du 8 juillet 1972, n° 5943.

Le conservateur de la propriété foncière p. i.,
M. GERALDO

